



MAIRIE D'UNIAS

Le bourg
42210 UNIAS
Tel: 04-77-54-43-59

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS

18 février 2026

N°03/2026

Le 18 février 2026, le Conseil Municipal d'Unias s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPORT Yves, Maire d'Unias, dûment convoqués le 12 février 2026.

Présents : Yves DUPORT, Marc MARLEF, Cyrielle GOUNY, Martine GUICHARDET, Christophe ROME et Patrick RAIMOND

Absents excusés : Joseph BRANCATO (pouvoir à Christophe ROME), Christophe RIOCREUX et Julien VEY

NBRE DE CONSEILLERS en exercice : 09
présents : 06
votants : 07

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203150-20260218-DEL032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Date convocation : 12 février 2026

Secrétaire de séance : Cyrielle GOUNY

OBJET : Approbation du budget primitif 2026 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°12/2022 du 13 juin 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2023 ;

Vu la délibération n°02/2026 du 18 février 2026 portant affectation du résultat de clôture de l'année 2025 sur le budget primitif 2026 de la commune d'Unias.

Considérant que le budget primitif 2026 sera voté par chapitre globalisé ;

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que le budget primitif pour l'année 2026 de la commune d'Unias en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

- Fonctionnement = 428 861.59€
- Investissement = 403 017.63€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE le budget primitif 2026 et la mise en place de la fongibilité des crédits pour 2026.

A UNIAS

Certifie exécutoire

Le 18 février 2026

Le Maire,
Yves DUPORT



La secrétaire de séance
Cyrielle GOUNY